



Puissions nous avoir le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être, la sagesse pour faire la différence entre les deux !

PDI, statut ou profession ?



REPOSE EN PAIX, DOYEN !

L'enfant a des droits, il faut les respecter

S'il est vrai qu'on dit généralement en droit que «nul n'est censé ignorer la loi», il est aussi vrai qu'il n'est pas évident que nos populations connaissent bien les droits des enfants consacrés par la Convention des droits de l'enfant. Le respect des droits de l'enfant commence par leur connaissance. Lire page 10

Transparence budgétaire

Mardi 12 novembre 2019, le personnel de la mairie de Fada a célébré le 1^{er} prix récompensant sa transparence dans la gestion des affaires financières locales. Une initiative du CIFOEB, le centre d'information, de formation et d'études budgétaires. Lire page 4



Prospective territoriale transfrontalière et pastoralisme
C'est peu de dire que, pour le bétail, la notion de frontière est des plus abstraites. Comment alors concilier la notion de frontière administrative délimitant les territoires nationaux de celle fictive et transfrontalière de la transhumance annuelle du bétail passant du Burkina Faso au Bénin et au Togo ?

Lire page 11

Et demain, quoi ?

Pour de nombreuses raisons, il est temps de se poser la question «et après ?» au sujet de la gestion de nombre de dossiers dans la région. Ayons le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être, la sagesse pour faire la différence entre les deux !

PDI aujourd'hui, et après ?

La question des personnes déplacées internes (PDI). La bonne chose, est d'avoir évité d'ériger un camp de réfugiés. Pas de camp et donc pas de stigmatisation et violation de la dignité humaine. Autre bonne chose, la chaîne de solidarité avec l'implication du plus haut administrateur de la région pour l'apport de la ration d'urgence en vivres et non vivres. Bien sûr, difficile de demander de fournir également les casseroles, marmites, bois et condiments. Mis à part quelques cas, comme cela ne manque jamais, en trouvant des familles d'accueil, des abris à louer ou tout simplement en ralliant son village d'origine, les PDI sont devenus plus discrets. Mais, surtout ne pas se dire que le dossier peut être classé. Le plus gros effectif des PDI est toujours hors de sa base. Combien ont bravé l'adversité pour rejoindre leur base ? Ceux-là sont beaucoup moins nombreux que ceux restés dans leur site d'accueil. Ils ont grossi le parc des engins à deux roues de la ville de la ville de Fada ou des autres chefs-lieux de province. Leurs femmes et enfants courent la ville en quête du petit boulot qui agrémenterait les retrouvailles de la famille en fin de journée avant une nouvelle journée d'incertitudes.

Accueillies en personnes dépourvues de tout, ils sont des hommes et femmes qui ne demandaient rien à personne, surtout pas le manger. Ils sont agropasteurs à divers degrés. Des professionnels de la terre, en errance quand vient pour eux, à grand pas, l'heure de pointe professionnelle avec la saison des pluies. A défaut de sécuriser leur retour à leur base respective, comment éviter qu'ils souffrent du chômage cette saison agricole ? Prévenir les conflits qui naîtraient naturellement des convoitises foncières ? Quelle gestion de l'après aide d'urgence aux PDI ?

Les chantiers sans fin

Certaines graines de discorde et frustration sociales restent figées dans le coma alors que leur espérance de vie est depuis périmée. Ne mentionnons que les plus communément dououreuses : l'énergie électrique via la Sonabel et l'accès à l'eau potable et l'assainissement via l'Onea.

Et la lumière... fut ?

La messe de programmation de la fin

des «jeux de lumière» a été dite dans l'enceinte de la Sonabel, à Fada, un certain vendredi 17 avril 2017, avec le projet d'une centrale thermique pour la région de l'Est. Promesse et apaisement de la grogne avec une bonne dose d'espoir. Délai d'espérance, 17 mois, avec comme garants, les ministres Alfa Oumar Dissa de l'Énergie et Oumarou Idani des Mines et des Carrières. Un projet financé par la Banque mondiale et consistant à acquérir et installer, en 17 mois, 2 groupes électrogènes pour produire 7,5 mégawatts, pour un coût total de 9.152.318.960 F CFA. Travaux à réaliser par l'entreprise belge International montage maintenance (IMM), sous la supervision conjointe de la Sonabel et du cabinet allemand Intec-Gopa. Ce délai de 17 mois d'attente dure depuis le 17 avril 2017, soit depuis 3 ans révolus.

Que dire du projet d'électrification rurale ? Matiacoali a fêté son lancement il y a 2 ans et, depuis, seuls ont surgi quelques poteaux. Ces zones rurales attendent également la mise en service de la centrale thermique. Cependant, bien que non encore en service, la promesse de centrale thermique a le mérite d'être entré dans le concret avec son chantier visible à des centaines de mètres dans l'arrière cour de la Sonabel, au secteur 2 de Fada. Contrairement à un autre projet, plus vieille promesse, puisque datant du samedi 23 juillet 2016. Le délai de livraison, ici, était de 3 ans. Ce qui veut dire que depuis 4 ans, la population de Fada attend son soulagement dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

Au bout de la patience... l'eau ?

Pour une fois et la toute première au Burkina, le samedi 23 juillet 2016, la cérémonie de signature d'une convention de financement avait lieu hors de la capitale, Ouagadougou. Précisément, à Fada, dans la salle de réunion de la direction régionale de la douane de l'Est. Une convention entre le gouvernement du Burkina Faso et le royaume de Belgique, d'un montant de 15 millions d'euros, soit environ 9 825 000 000 F CFA, destiné à financer 2 projets, dont la ville de Fada était grande bénéficiaire. Étaient présents Hadizatou Rosine Coulibaly/Sori, ministre de l'économie, des finances et du développement, son collègue Niouga Ambroise Ouédraogo, ministre de l'eau et de l'assainissement et, Dr Edwige Domingo Adekambi, représentante résidente de l'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population). Le royaume de Belgique était représenté par son ambassadeur au Burkina Faso, Lieven de la Marche.

Hadizatou Rosine Coulibaly/Sori annonçait alors : «15 millions d'euros, soit environ 9 825 000 000 F CFA, destinés à financer 2 projets dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement et de la santé de la reproduction». Précision ce jour-là de Lieven de la Marche, ambassadeur de Belgique : «le programme a identifié une intervention qui sera exécutée par la coopération technique belge en partenariat avec l'office nationale de l'eau et de l'assainissement, Onea à Fada». Autre précision de l'ambassadeur : «le financement mis à la disposition de l'Onea par la Belgique est de 10 millions d'Euros (soit au moins 6.550.000.000, Ndrl.) et le délai prévu pour accomplir ce projet est de 3 ans». Le chef d'agence de l'Onea que nous avons joint à une époque, refuse d'aborder le dossier.

Qu'importe, cela n'empêche au dossier de prendre de l'âge et de briller par l'abstrait, contrairement au projet de centrale thermique.

OSC de perdiems

Les autorités administratives et communales locales ont-elles droit de regard sur ces dossiers ? Il reste qu'elles ne semblent pas être bien accompagnées par la société civile dont ce devait être le lieu favori d'expression. Il faut dire qu'en l'absence d'organes pour exercer un droit de regard, de suivi, les dossiers peuvent se délester de la poussière du temps. Nous parlons ici, des champions de la société civile, les associations et organisations de la société civile. Parce qu'ils sont les seuls à régulièrement battre le pavé à Fada, les syndicats ont fait oublier qu'il y a des individus assis régulièrement dans les rencontres en tout genre, au nom de la société civile. Des individus qui ne peuvent mobiliser que leur seule personne, ne représentant réellement rien, ne représentant aucun bureau, mais convertis en professionnels des perdiems au nom de la société civile.

La faute à tous, puisque personne ne leur demande leur association ni la légitimité du bureau de la faîtière dont il se réclame. On est dans un fictif qui suffit à avaliser la participation de la société civile dans les prises de décisions commandant l'aval de représentation de la population.

Il est temps pour les autorités d'aider la population à les aider en sonnant l'actualisation des OSC et surtout des faîtières dont tout le monde sait qu'elles sont périmées : OSC membres périmées, bureau périmé, mandat périmé. Seul les coordonnateurs sont à jour, pour que vivent les perdiems, l'appât à l'origine de la dislocation de nombre de bureaux d'OSC. On attendait, par exemple, que les OSC plaident avec les agents du Tribunal de grande instance (TGI) de Fada, pour la sécurisation du palais, la réhabilitation des logements de fonc-

tion, la préservation de la dignité des prévenus et présumés coupables lors de leur acheminement aller et retour de la maison d'arrêt vers le palais. Ce sont les agents qui ont finalement pris leur responsabilité. A la place des OSC, ce sont les syndicats qui montrent les biceps pour l'amélioration des ressources humaines et techniques du CHR. Nombreux sont les dossiers à parcourir par les OSC dans le cadre de leur devoir de suivi citoyen. Bientôt les pluies à Fada et des quartiers à nouveau mis en quarantaine durant des heures, le temps que les eaux prennent leur aise. Avec la saison des pluies surviendra l'incontournable pic de paludisme en pédiatrie et la forte demande de poches de sang, l'occasion également pour les OSC de faire œuvre utile pour le centre régional de collecte de sang. Et ainsi de suite...

Du couvre feu

Ici et là, on s'interroge : où en serions-nous si l'énergie gouvernementale déployée contre le Coronavirus avait été testée sur le paludisme et l'insécurité ?

Reconduit à satiété depuis la première décision du gouverneur Ousmane Traoré, ce qui est constant, c'est la mise en délicatesse du tissu économique. Certes, il faut respirer avant de parler affaires. Quelle est la contribution populaire, à travers notamment la société civile pour rendre visible ses bienfaits. Quelle collaboration avec l'administration et les FDS pour faire front ? Rien que des critiques. Le chef d'État major général des armées, lors de la clôture de l'Opération Otapuanu, déclarait que le couvre feu n'était pas une décision de son institution, mais celle du gouverneur. Combien coûte l'effort du couvre feu par rapport au résultat escompté ? De cette réponse dépend le voeu souhaité de son allégement, vu que la région est de toute façon sous état d'urgence. C'est en travaillant ensemble que le vivre ensemble retrouvera sa saveur. Ensemble pour reconstruire la cohésion sociale en délicatesse dans la région.

Guy-Michel Bolouvi

Les Échos de l'Est

Mensuel d'informations locales,
d'Intégration et de Développement

Téléphone : +226 24 77 77 18

• 70 33 24 16 • 76 42 65 10 • 78 83 80 53

Fada N'Gourma • Burkina Faso

mbolouvi@gmail.com / mbolouvi@yahoo.fr

lesechosdelest.000webhostapp.com

Récépissé n°2011-044/CAO/TGI-F/PF

N°ISSN : 0796-8868

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Guy-Michel Bolouvi

Conception graphique et Mise en page

Les Échos de l'Est

Impression

Clarifications électorales

Les dernières élections avaient suscité des grincements de dents ? Pas question de faire l'autruche. La Chambre de commerce est allé en campagne pour des mesures collectives et participatives correctives pour faire l'unanimité sur la transparence électorale en 2021.

Depuis novembre 2016 et les 4^{èmes} élections de la Chambre du commerce et de l'industrie du Burkina Faso sur l'ensemble du territoire, il y avait des murmures et même davantage sur la transparence des élections qui ont produit les bureaux actuels des délégations consulaires. «Globalement, les élections s'étaient bien passées», constate Harouna Natama, le président de la délégation consulaire de l'Est, «mais, en amont et en aval, il y a eu beaucoup de critiques, certaines infondées, d'autres quelque peu fondées et, les



Harouna Natama

autorités des bureaux consulaires et du pays ont estimé qu'avant les échéances électorales de 2021, il convenait d'échanger avec les acteurs économiques du secteur privé, à l'échelle de toutes les régions, pour des améliorations qui favoriseraient la tenue d'élections qui feraient l'unanimité». Le propos du 28 février 2020, à Fada, lors de l'escale consultative des opérateurs économiques de la région, était donc «de partager et faire comprendre le processus électoral, d'enregistrer les propositions pour son amélioration afin d'aller vers un texte final participatif et accepté de tous pour 2021». Confirmation de l'enjeu de la consultation avec Josiane Kyelem, chargée de mission auprès du président de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina : «les élections passées ont soulevé beaucoup de critiques, surtout dans les jour-



Madame Josiane Kyelem



Vue partielle des participants

naux et sur les radios, sur un défaut de transparence». Alors la Chambre de commerce a commis un cabinet d'études pour préparer les élections de 2021. Sur l'étape de Fada elle se dit satisfaite car «beaucoup ont lâché ce qu'ils avaient dans le cœur, relevé des lacunes et contribué par des suggestions que nous allons prendre en compte». Harouna Natama atteste: «Je suis très satisfait, il y a eu une bonne mobilisation, les débats étaient de qualité, les hommes d'affaires de l'Est ont montré leur haut niveau et maturité».

Appréciation matérialisée le 8 avril dernier, dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus, par une remise de kit sanitaire et de vivres aux opérateurs économiques.

Kompienga gate

La tension est haute à Kompienga entre la jeunesse et son député-maire Paramani Sabdano. Pour son projet de construction d'un marché sur le site de ce qui tient présentement lieu de marché, la mairie veut convertir en marché de substitution, le terrain omnisports communal, seul territoire de loisirs des jeunes. Les jeunes ne sont pas braqués contre le projet. Ce qu'ils ne comprennent pas et rejettent c'est qu'on ne leur a pas affecté un espace également de substitution, le temps que le marché retourne sur son site après construction. A l'échelle de l'équilibre des intérêts, tels que suggérés par la démarche communale, les jeunes reprochent au maire d'être plus favorable aux opérateurs économiques. Pourquoi n'avoir pas, dans le même schéma de projet, identifié un aire de loisirs de substitution pour les jeunes ?

Pour avoir manqué d'équité, le maire se retrouve à brasser des mots et s'embourber dans les explications : «dans le cadre de concertation et de dialogue pour mener à bien notre projet de construction de mar-

REGION DE L'EST
 COMITÉ RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (CLRS)
METTRE FIN AU SIDA EN 2030:
Ensemble préparons un monde sans SIDA ni VIH.
RESTONS TOUJOURS MOBILISÉS

Alerte SIDA !



L'actualité sanitaire est toute en matière dédiée au Coronavirus, cependant une autre pandémie reste menaçante dans la région de l'Est. Fin décembre, Amsanou Noël Tanakoano, le chef de l'antenne du Comité régional de lutte contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles (CLRS/IST) sonnait l'alarme. S'il est vrai que la riposte nationale au VIH/Sida dans la région de l'Est a engrangé des résultats probants durant 15 ans, il est aussi vrai que le mal a connu un rebond spectaculaire depuis fin 2018, de l'ordre de 2,29%.

L'alarme de Amsanou Noël Tanakoano concernait également une adaptation structurelle, à savoir celle interpellant les préoccupations liées à la «faible mobilisation des ressources, la faiblesse du suivi-évaluation ainsi que la faiblesse des capacités techniques, humaines et financières des structures publiques et communautaires d'exécution et de coordination». Autant dire que le slogan citoyen anti-Sida «Me dépister, me protéger et protéger les autres» reste d'actualité et accusateur d'un certain comportement à redresser.

ché, on n'a pas trouvé un consensus, mais l'atmosphère qui s'est dégagé présage que chacun de nous est prêt à ce que le projet de refaire le marché aboutisse. Le seul noeud, c'est le problème de terrain de football où on voulait installer les commerçants qui devaient être déplacés. Les raisons évoquées par les sportifs sont valables et je pense que leur requête peut être recevable». Il lâche : «la mairie ne dispose pas d'atouts suffisants pour aller en force»; avant d'essayer de se rattraper : «et on n'a jamais voulu aller en force». Puis, la couche de peinture politique : «notre souci, c'est une jeunesse épanouie, et nous voulons que si nous devons être amené à déplacer le terrain, qu'on ait trouvé un terrain qui soit meilleur à celui-là. En ce moment, je pense que logiquement, les gens n'auront pas de raison de refuser de rejoindre ce terrain-là». Kompienga aurait économisé un gaspillage d'énergie si cette logique avait prévalu. D'autant plus que le maire ne manque pas d'arguments recevables pour la délocalisation du terrain : «le terrain où il est, n'est pas un endroit propice pour que la jeunesse puisse s'épanouir de façon harmonieuse : c'est trop encastré dans la ville, c'est à côté d'une rue internationale, c'est entouré de boutiques...» Alors, vivement un terrain qui soit meilleur pour les jeunes et la paix à Kompienga !

1^{er} prix de transparence budgétaire

La mairie de Fada pèse un milliard huit cent millions (1.800.000.000) F.CFA.

Mardi 12 novembre 2019, le personnel de la mairie de Fada a célébré le 1^{er} prix récompensant la transparence dans la gestion des affaires financières du CIFOEB, le centre d'information, et d'études budgétaires. Ce 1^{er} prix comprend un trophée, une attestation et une somme de deux cent mille (200.000 F.CFA). Bref entretien avec le maire de Yendifimba Jean-Claude Louari, au sortir de la cérémonie de présentation son personnel.



nel de la mairie de Fada, au sortir du prix à

sant sa transparence budgétaire. Une initiative de formation comprend une somme de deux cent mille (200.000 F.CFA).

Quel est le budget actuel de la commune de Fada ?

Le budget de la commune de Fada est dans les environs de un milliard huit cent millions (1.800.000.000 F.CFA). Sur ce budget, il y a les ressources transférées, la contribution des partenaires techniques et financiers, la coopération décentralisée et les ressources propres d'un montant d'environ six cent millions (600.000.000 F.CFA).

Le défi pour toutes les collectivités territoriales, c'est la question du recouvrement. Comment cela se passe pour la commune de Fada ?

Pour ce qui est des ressources transférées, il n'y a pas un grand souci. Nous attendons simplement et le moment venu, l'État fait ce qu'il a à faire. Le grand challenge se trouve donc au niveau de la mobilisation des ressources propres. Comme vous le savez, l'insécurité amène les services techniques déconcentrés à plus de prudence, à plus de réserve, et cela limite souvent les déplacements et tout le territoire n'est pas forcément couvert. En conséquence, cela a une influence négative sur le taux de recouvrement.

L'autre pôle de recettes pour la commune de Fada, ce sont ses marchés à bétail notamment. La situation sécuritaire a-t-elle influencé le recouvrement à ce niveau ?

Énormément, énormément ! Les grosses recettes de la commune de Fada passent par ses marchés à bétail et compte tenu qu'il y a des assassinats ciblés, la fréquentation a beaucoup baissée dans les marchés. Les clients préfèrent aller dans les lieux plus sécurisés pour faire leurs transactions tranquillement. Les services techniques ne vont plus à Tanwalbougou, ni à Natiaboani, ni à Nagré.

Parlant du volume du budget, à quel niveau de progression êtes-vous ?

Pour l'année 2018, nous avons fait 103% de notre prévision ; donc, un peu au-dessus de ce qui était planifié. Pour cette année, nous sommes au moins à 100% de nos prévisions pour l'année 2019. Quand nous prenions service à la mairie, nous étions à un budget d'environ neuf cent millions (900.000.000 F CFA), actuellement nous sommes presqu'à 200% de ce qu'on faisait en 2016 et nous espérons qu'au moment de passer la main nous aurons passé le cap de deux milliards (2.000.000.000 F.CFA).

Pouvez-vous nous rappeler le poids du jour de la mairie de Fada ?

La mairie de Fada pèse un milliard huit cent millions (1.800.000.000 F.CFA).

Philibert Yentangou

Le paradoxe CIFOEB à Fada

Comment comprendre qu'une structure qui dit jurer par la «transparence», éprouve du mal à communier elle-même à l'autel de la transparence ? Le CIFOEB, centre d'information, de formation et d'études budgétaires est représenté au niveau régional par un comité multi-structures et multi-sectoriels. Installé par le gouverneur de la région, il est composé de 20 membres et est présidé par Abdoul Rasmané Darankoum, vice-président du conseil régional de l'Est. Curieusement, c'est à l'insu des membres du comité régional, y compris de son président que les responsables et le personnel de la commune de Fada ont célébré mardi 12 novembre, le 1^{er} prix CIFOEB, récompensant au niveau national, la transparence dans la gestion des affaires financières des collectivités territoriales. A cette célébration et recevant les honneurs et congratulations dédiés au CIFOEB, Alassane Lombo. A quel titre ? Certainement pas en tant que président, celui-ci n'est autre que Abdoul Rasmané Darankoum. En tant que délégué par le président ? En tant que «point focal», s'est-il présenté à la mairie. Le comité CIFOEB de l'Est ne s'est désigné aucun point focal. Alassane Lombo est juste un des 20 membres. Le paradoxe serait qu'un individu parvienne à enrumer une structure prêchant la transparence, confisquant l'information et se donnant le droit de la représenter sans mandat. Le CIFOEB/Est doit revoir sa copie et arrêter le désordre. Ceci n'embrume nullement le mérite CIFOEB de la commune de Fada. La faute peut-être à la porte ouverte à certains individus pour surfer sur les vagues de l'opportunisme, affairisme et laxisme dans la gouvernance des OSC, avec l'habitude de réduire une structure et son bureau à leur seule et unique personne. Une prouesse en vogue dans le milieu des OSC de perdiems. Affaire à suivre.

la cacophonie CRJ

Dans une déclaration lue par Souglimpo Lombo, président du conseil provincial de la jeunesse de la Tapoa, la coalition régionale pour une jeunesse unie de l'Est, est revenue à l'assaut, face à la presse sur sa revendication de «renouvellement de façon transparente et équitable des instances du conseil régional de la jeunesse de l'Est». Un mal de renouvellement du directoire de l'instance, qui gangrène l'unité des jeunes de la région depuis juillet 2017. Source du mal, selon la coalition, le président sortant, Alidou Maiga, accusé de dictature, sabotage et manipulation du processus afin de sponsoriser des personnes sous son contrôle. Elle cite, entre autres, une publication datant du 7 février 2019, de Paul Kaboré, président national chargé des élections, disant : «c'est monsieur Maiga Alidou qui bloque les élections». De même, un incident sciemment orchestré au stade de Fada, le 15 septembre 2019, jour des élections, avec implication de la police nationale pour contrôler l'assemblée électorale. Le lendemain 16 septembre, une délégation des jeunes prenait audience chez le gouverneur de la région pour contester, correspondance à l'appui, le bureau fraîchement élu. Depuis, la grogne est constante contre le bureau du conseil régional de la jeunesse «fabriqué par monsieur Maiga» comme l'appelle la coalition de leaders d'associations dont, David Sagnan, président du cadre de concertation régional pour la gouvernance et la sécurité de l'Est, Yentema Amidou Thiombiano, président de la coordination régionale Tin Taani, Ahandidia Onas Onadia, président du conseil provincial de la jeunesse de la Kompienga. Affaire à suivre.



L'école de la discorde

Difficile de rater le complexe, à la sortie Ouest de la ville de Fada. Un modèle de melting pot, mélange de genre : institut de formation en santé, «la Persévérance» (IFSP) et lycée privée «Sainte Julie»; soit 3 salles de classe en chantier pour contenir 2 établissements en un. Complexé scolaire atypique puisque couplé à un maquis remaquillé en resto «la Princesse» et assorti de chambres d'hébergement. Bref, Fada battrait un record national avec 4 écoles privées de santé.

Avec l'institut de santé la Persévérance, Fada s'illustre avec un cas de défiance des normes établies par l'État, en matière de création d'une école de santé. Comment, par ailleurs, la mairie de Fada conçoit-elle l'alliage de centres d'éducation avec un débit de boisson et chambres de passes, camouflé en resto «la princesse» ? Enfin, que fait la société civile, et ses grands leaders de faîtières qui ne manquent aucun atelier à Fada, Ouaga, Koudougou, Ouhigouya ou hors Burkina, pourvu que la prise en charge des participants soit costaude. Avec une nouvelle école de santé, même si elle était réglementaire, se poserait des difficultés notamment, mais pas seulement, d'ordre pédagogique. La question essentielle de terrain de stage pour les étudiants des écoles privées et celle de l'État, l'ENSP. Tous les élèves de ces écoles font leur stage dans les mêmes centres et souvent au même moment et, à Fada, c'est bien souvent que le nombre de stagiaires dans un centre de santé dépasse celui des patients. «C'est pratiquement une moyenne de 40 étudiants sur un malade», constate un responsable de centre de santé.

Pour prévenir un tel embouteillage, impropre à l'encadrement pédagogique, l'État n'autorise qu'un quota de 2 écoles privées de santé, par région, en plus de l'ENSP. Mais, il y a les textes et la pratique. A Fada, on s'est vite retrouvé avec 3 écoles parce que dit-on «2 dossiers étaient arrivés au même moment et c'était difficile». Et c'est dans ce contexte qu'est apparu «la Persévérance», dans des conditions injurieuses pour les règles établies par le législateur en matière de création d'une école privée de santé. Comme le confie le fondateur d'une école privée de santé, «3 écoles privées de santé dans la région, c'est le maximum autorisé. Mais à notre étonnement, nous avons constaté la présence d'une école, avec une banderole, nous avons saisi la direction régionale de la santé (DRS), des enquêtes ont été menées, le promoteur dit n'avoir pas d'autorisation. Alors, pourquoi il recrute, sans document ?» La coordination des écoles privées de santé, qui dénonce une concurrence déloyale et constate l'incapacité de la DRS de s'assumer face à ce flagrant vice de procédure et respect des textes, a fini par saisir la justice qui a diligenté une enquête de la gendarmerie. Dossier à suivre.

Japhet Benyidoba

PDI, statut ou profession ?

Où et comment les classer ? Il y a ceux qui sont dans la détresse, ils ont tout perdu dans la fuite de survie. Ils sont la misérable majorité enregistrée pour alimenter les statistiques. Il y a les personnes déplacées internes (PDI) économiques, essentiellement les associations de développement qui ont dû se délocaliser pour ne pas disparaître et cesser d'encaisser les financements. Il y a enfin, les PDI de luxe, qui ont changé de lieu de résidence. Ils ont le mérite de l'assiduité aux ateliers et séminaires devenus le quotidien des hauts responsables. Des PDI qui se consolent en continuant d'encaisser les perdiems de non résidents quand tout le monde sait qu'ils ont pris le statut de résidents.

Près de 20.000 PDI, ont été recensées dans la commune de Fada. Peut-être même davantage. Difficile de cerner avec exactitude un effectif aussi dynamique que celui de personnes en détresse. Compliqué également de dresser la facture, tant elle est captive de nombre de contingences et conjonctures sociales, allant jusqu'à la prise en charge du loyer de certains ménages déplacés. En attendant une



solution véritable du problème des PDI, pour la majorité des cultivateurs, et plus précisément des agropasteurs, il faut craindre des complications avec la saison pluvieuse très proche. Essentiellement, parce la gestion de cette crise ne semble pas avoir intégré la notion prépondérante de la réinsertion ou simplement la création des conditions de retour.

Lorsque le 19 décembre 2019, une instruction gouvernementale instruit l'arrêt du recensement des personnes déplacées internes, le service des affaires générales et celui de l'action sociale de la mairie de Fada avaient enregistré «19.497.000 personnes touchées». En fait, souligne Arouna Gnongré, le chef du service de l'action sociale de la mairie de Fada, «il est difficile de cerner leur nombre. Parce que les personnes déplacées, c'est des gens qui viennent et repartent, certains viennent et continuent dans le plateau mossi, si bien qu'on ne peut maîtriser avec exactitude leur effectif». Effectif dynamique mais aussi pernicieux.

La nouvelle d'une pluie de vivres à la mairie de Fada a vite franchi les frontières de la commune et attiré du monde. Halidou Tiendrebeogo, le président de la commission des affaires générales de la commune confie «les gens sont venus de Koupela, du Koulpelogo, du

Salamatenga, du Sahel, du Nord et du Centre-Nord, n'en parlons pas des provinces de la région : Komondjari, Gagna, d'un peu partout, les gens sont venus s'installer ici».

La prise en charge et gestion des PDI va coûter officiellement la somme de 28.070.000 F CFA à la mairie pour «les vivres et les non vivres» (Voir tableau). Officiellement, car il y a l'officieux, qui touche grièvement les poches privées, pour la prise en charge sanitaire, le logement ou relogement, les petits mais importants besoins du quotidien. La prise en charge de l'après urgence perdure et risque de se convertir en crise si une solution n'est trouvée pour mettre fin au statut

de PDI. «La prise en charge continue, la situation n'est pas totalement réglée. Beaucoup n'ont pas pu rejoindre leur lieu de résidence et du coup, il faut continuer la prise en charge des familles d'accueil». La hantise très proche est «Qu'est-ce qui va se passer avec la saison pluvieuse ? La plupart, pour ne pas dire tous sont des cultivateurs qui se retrouvent dans la ville de Fada où il y a un problème de terre. Véritablement, la situation s'est calmée mais n'est pas résolue».

Il est vraiment plus que temps de sonner le retour, d'abord professionnel (préfets, maires, conseillers...), pour convaincre les autres PDI que seule la résilience, comme l'a toujours cla-

mé le gouverneur de la région, est la meilleure riposte. En attendant, place au secours d'urgence qui s'éternise et aux faux non résidents pour perdiems.

Rubrique	Désignation	Quantité	Coût
Vivres	Riz (sac de 5 kg)	2800 sacs (14 tonnes)	5.600.000
	Haricot (sac de 5 kg)	2000 sacs (10 tonnes)	4.600.000
	Farine de maïs (sac de 5 kg)	4000 sacs (20 tonnes)	8.000.000
	Huile (bidon de 5 l)	500 bidons	2.250.000
	Sel (sac de 25 kg)	10 sacs	70.000
Articles ménagers	Savon n°2	100 cartons	825.000
	Natte 2 places	1000	3.500.000
	Couverture	1000	3.000.000
	Seau de 20 litres	500	500.000
	Bouilloire	250	125.000
Coût total			28.470.000

Projet «Jeunes ambassadeurs»

Opération «faisons un geste»



Le projet «Jeunes ambassadeurs» du consortium Semfilms, Balai citoyen Association monde rural et Free Afrik était connu pour ses activités de sensibilisation de la jeunesse au concept du vivre ensemble. Le projet montre qu'il est dynamique et a la capacité d'épouser les conjonctures sociales. En l'occurrence, le 8 février il en donnait l'illustration à travers un don de vivres à des familles vulnérabilisées par leur déplacement forcé à Fada. Entretien avec Luc Damiba, le coordonnateur national du projet qui intègre cette opération de don de vivres à Fada dans une campagne à l'échelle nationale, dite «opération faisons un geste». Conjoncture oblige, du culturel, le consortium s'est retrouvé dans le factuel et l'humanitaire.



Quelle lecture donner à ce geste de don de vivres aux déplacés internes à Fada ?

L'opération «faisons un geste» que nous avons lancé, il y a des mois, est presqu'à son terme aujourd'hui, après les dons effectués à Kaya, Barsalgho, Titao, Ouahigouya, Gorom Gorom. Avec les événements survenus à Fada et le grand nombre de déplacés, nous avons recensé quelques personnes qui sont déjà accueillies dans des familles ou sont dans des habitations précaires et, comme il n'y a pas de camp de déplacés, nous avons convié une centaine d'entre-eux au siège du projet «Jeunes ambassadeurs» pour les appuyer en vivres, vêtement et accessoires. Il y a une grande population de déplacés, il y en a qui n'ont reçu encore aucune aide. Nous lançons un appel pour que l'aide se poursuive et que la remise des dons soit mieux organisée. Surtout que le cas de Fada est encore plus emblématique, parce que ces déplacés sont fondus, fusionnés avec la population. Par ailleurs, les déplacés posent un problème crucial, celui de l'éducation de leurs enfants. Il faut que les différentes organisations coalissent leurs forces pour apporter une réponse à cette demande d'éducation. Il y a également le cas des femmes avec des enfants en bas âge, des femmes enceintes, toutes face au besoin d'un suivi sanitaire. Comment organiser cette prise en charge et surtout et très important, le soutien psychologique de tous ces déplacés ? Après avoir vu ce nombre de déplacés et les avoir écouté, il est vrai que nous sommes à la fin de l'action «faisons un geste», mais nous devons dire aux citoyens de continuer, même individuellement, de faire un geste et faire une pression sociale sur l'État pour que les déplacés ne soient pas oubliés. Ne pas oublier que nous entrons dans une année électorale et il ne faut pas qu'ils soient juste utilisés comme du «bétail électoral». Il faut qu'on pense d'abord à l'humain.

Non-résidents pour perdiems ou PDI de luxe ?

A côté des personnes déplacées internes, il y a également les personnalités déplacées internes. Faut-il les blâmer, faut-il les comprendre, cautionner la compromission dans les fausses déclarations de lieu de résidence ? Délicate situation lorsqu'il s'agit d'une tricherie au niveau d'individus investis de responsabilité publique. Pour la plupart, l'insécurité liée au terrorisme a eu raison de leur assiduité dans leur lieu de fonction. Déplacés et résidant au chef-lieu de leur province, et pour la plupart, résidant à Fada. Il y en a un qui a fui sa résidence fonctionnelle, emporté par une fronde populaire. Qu'importe, aujourd'hui, tous sont logés à la même enseigne : des personnes déplacées internes pour ne pas dire des personnalités déplacées internes. Elles n'émergent pas au registre des PDI et ne bénéficient donc pas du secours d'urgence. Elles sont régulièrement arrosées par la pluie des coquettes conditions de prise en charge des participants non-résidents aux ateliers et séminaires. Faut-il pour autant «comprendre» qu'elles émergent en qualité de «non-résident», quand tout le monde, y compris elles-mêmes et ceux qui payent les prises en charge, sait qu'elles ont le statut réel de «résident» ?



**Fonds d'Investissement
pour les Collectivités Décentralisées**
04 BP 8040 Ouagadougou 04 - Burkina Faso -
Tél. : 25 38 14 67/68 Fax : 25 38 86 09
Email : ficod@fasonet.bf



Bilan de mise en œuvre du Fonds de Développement Communal (FDC) dans la région de l'Est par le Fonds d'Investissement pour le Développement des Collectivités Décentralisées (FICOD) et le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDC)

Des engagements pour mieux de résultats

Par Guy-Michel Bolouvi

Le FICOD a investi plus de 3 milliards de FCFA dans la région de l'Est pour le financement de projets d'investissement en infrastructures et le renforcement des capacités des collectivités territoriales à travers les phases I et II du FDC.

Après le bilan positif de ces deux phases, les 27 communes de la région de l'Est bénéficient d'une nouvelle convention de financement, le FDC III, pour une durée de trois années, s'étalant d'octobre 2019 à septembre 2022.



Photo de famille des 27 maires ou représentants et du staff du FICOD Coordination nationale et antenne régionale.

Lundi 17 février 2020, le Fonds d'Investissement pour le Développement des Collectivités Décentralisées (FICOD) réunissait, à la mairie de Fada, ses partenaires des collectivités territoriales et des services déconcentrés pour un double exercice : partager, interroger et analyser un vécu de 7 ans (2013-2019) ; s'entendre sur le nouveau parcours balisé par la KFW, le parrain financier de leurs relations de construction et renforcement des offres aux populations.

Une matinée d'échanges déroulés en trois étapes :

- bilan de l'exécution physique et financière des projets financés au cours des phases du Fonds de Développement Communal (FDC I et FDC II) par le FICOD (2013 à 2019) ;
- diagnostic des difficultés survenues au cours de la mise en œuvre des

projets et proposition de solutions concrètes pour les réduire dans la nouvelle phase, le FDC III ;

- information sur les innovations introduites par la KFW dans les procédures de mise en œuvre des projets et présentation des perspectives prévues dans le FDC III.

La face la plus visible du FICOD, c'est le financement de construction, réhabilitation et équipement d'infrastructures socio-économiques. Moins visible, mais non moins important, est l'appui au processus d'ancrage des collectivités dans la bonne gouvernance, avec des projets de renforcement des capacités, incluant le niveau déconcentré de l'administration au plan régional.

Cette rencontre a fondamentalement permis une avancée dans l'examen de ce qui doit être amélioré pour

un partenariat encore plus efficient. L'objectif du Fonds de développement communal étant de contribuer au renforcement des capacités des

communes afin qu'elles réalisent et entretiennent des infrastructures susceptibles d'améliorer les services publics pour les populations et, partant, de promouvoir l'économie locale. L'exécution pratique du FDC incombe au FICOD, à travers le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDC). Après plus de 7 années sur le terrain, le FICOD présente un bilan de 80 projets effectivement réalisés, au profit de l'ensemble des 27 communes de la

Le colonel Saidou Toussaint-Prosper Sanou,
gouverneur de la région de l'Est

Lire la suite page 8

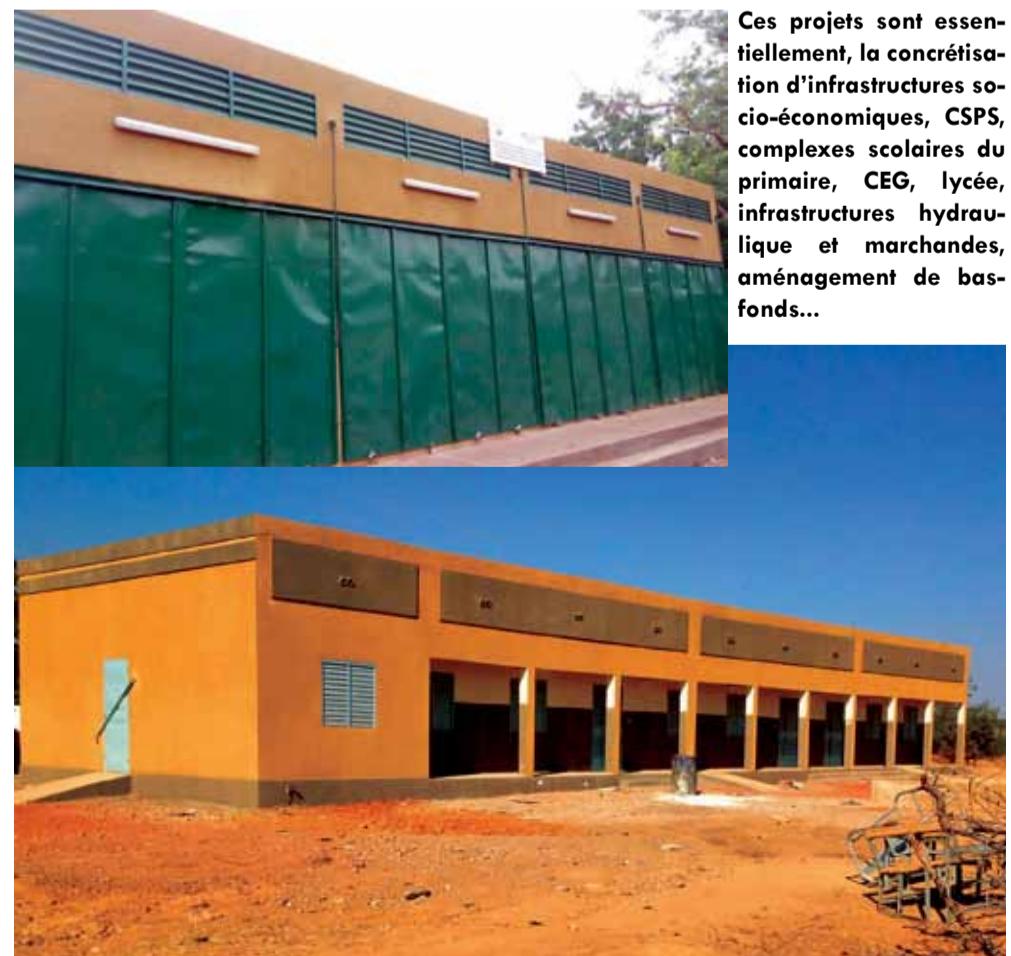
le FCD I et le FDC II en chiffres

N°	PROJETS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU FDC I	COMMUNE BÉNÉFICIAIRE	COÛT TOTAL	SUBVENTION DU FICOD	CONTRIBUTION DE LA COMMUNE
1	Réalisation du CEG de Sampiéri	Kantchari	66 439 218	63 117 257	3 321 961
2	Construction de 03 logements d'enseignants à Foutouri	Foutouri	31 197 477	29 637 603	1 559 874
3	Extension du CEG Communal de Gayéri	Gayéri	50 121 702	47 615 617	2 506 085
4	Extension du lycée Boopo de Matiacoali	Matiacoali	41 019 691	38 968 706	2 050 985
5	Construction de l'Ecole Primaire Sarbongou C de Fada N'Gourma	Fada N'Gourma	33 788 096	32 098 691	1 689 405
6	Extension du lycée municipal de Fada N'Gourma	Fada N'Gourma	42 083 461	39 979 288	2 104 173
7	Réalisation du CEG de Tangaye	Diabo	66 439 218	63 117 257	3 321 961
8	Réalisation d'un complexe scolaire à Gnipiéra	Fada N'Gourma	71 320 165	67 754 157	3 566 008
9	Achèvement des travaux de réhabilitation de la salle de spectacle de Fada N'Gourma	Fada N'Gourma	57 155 106	51 439 595	5 715 511
10	Construction et équipement d'une école primaire à Piéla Centre	Piéla	37 332 964	35 466 316	1 866 648
11	Construction et équipement d'un CSPS à Ganta	Coalla	104 279 948	99 065 951	5 213 997
12	Construction et équipement d'une école primaire à Lalghin	Thion	37 332 964	35 466 316	1 866 648
13	Construction du marché à bétail de Bilanga-Yanga	Bilanga	18 082 555	15 370 172	2 712 383
14	Construction et équipement d'un CSPS à Gori	Piéla	83 558 627	79 380 696	4 177 931
15	Réhabilitation d'un APES à l'ENSP de Fada N'Gourma	Fada N'Gourma	16 434 934	15 613 187	821 747
16	Réalisation d'un jardin Maraîcher pour groupement féminin à Foutouri	Foutouri	18 772 435	17 833 813	938 622
17	Réhabilitation des ouvrages du bas-fond de Lelcom	Thion	34 287 111	32 572 755	1 714 356
18	Réhabilitation des ouvrages du bas-fond de Bouliyendé	Manni	39 867 287	37 873 923	1 993 364
19	Réhabilitation des ouvrages du bas-fond de Coalla	Coalla	51 272 489	48 708 865	2 563 624
20	Réhabilitation des ouvrages du bas-fond de Gongourgou	Manni	28 349 397	26 931 927	1 417 470
21	Réhabilitation des ouvrages du bas-fond de Loagré	Manni	49 802 979	47 312 830	2 490 149
22	Construction d'un laboratoire de travaux pratiques PC et SVT au Lycée Municipal de Bogandé	Bogandé	66 871 970	63 528 280	3 343 690
23	Extension du lycée de Tibga	Tibga	33 646 443	31 964 121	1 682 322
24	Extension du lycée de Tambaga	Tambaga	34 300 750	32 585 712	1 715 038
25	Extension du CEG de Bartiébougou	Bartiébougou	33 983 125	32 283 969	1 699 156
26	Aménagement du bas-fond de Tiongo Poni	Piéla	61 529 978	58 453 479	3 076 499
27	Projet de normalisation de l'école primaire de Bantambougou	Pama	40 359 075	39 551 894	807 181
28	Projet de normalisation de l'école primaire de Koampandi	Kompienga	43 652 114	42 779 072	873 042
29	Projet de normalisation de l'école primaire de Nayouri	Yamba	33 628 025	32 955 464	672 561
30	Construction d'un complexe scolaire à Gangalinti	Partiaga	33 628 024	32 955 464	672 560
31	Construction d'un complexe scolaire à Zomkoli	Botou	40 359 075	39 551 895	807 180
32	Projet de construction d'un CEG à Ountandéni	Diapangou	66 207 545	64 883 394	1 324 151
33	Projet de construction d'un CEG à Tambarga	Madjoari	66 207 545	64 883 394	1 324 151
34	Construction du CEG de Kotchari	Tansarga	66 207 545	64 883 394	1 324 151
35	Extension du Lycée Untaani de Diapaga	Diapaga	44 646 062	43 753 141	892 921
36	Construction d'un bloc d'hospitalisation à Namounou	Namounou	43 957 766	43 078 611	879 155
37	Construction d'un CSPS à Dadounga	Liptougou	86 129 865	84 407 270	1 722 595
38	Réalisation d'un forage positif au CEG de Nagaré	Logobou	8 557 500	8 557 500	00
39	Construction de latrines à l'école primaire de Bandaoghin	Fada N'Gourma	2 946 147	2 946 147	00
40	Construction et équipement de l'ira de l'Est	Région de l'Est	332 074 260	332 074 260	00

N°	PROJETS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU FDC II	COMMUNE BÉNÉFICIAIRE	COÛT TOTAL	SUBVENTION DU FICOD	CONTRIBUTION DE LA COMMUNE
1	Construction d'une école 4 classes à Kotia	Bogandé	41 651 127	39 568 570	2 082 555
2	Construction d'une Ecole 3 classes à Sebga	Bilanga	43 644 639	41 462 408	2 182 231
3	Construction d'une Ecole 3 classes à Thiongori	Coalla	43 644 639	41 462 408	2 182 231
4	Construction d'un complexe scolaire à Yagou	Kantchari	59 113 953	56 158 255	2 955 698
5	Construction d'un complexe scolaire à Ganyéla	Fada	43 644 639	41 462 408	2 182 231
6	Construction d'un complexe scolaire à Haaba	Batiébougou	43 644 639	41 462 408	2 182 231
7	Construction d'une Ecole 3 classes à Thion Centre	Thion	43 644 639	41 462 408	2 182 231
8	Construction d'un C.E.G à Koulofo	Manni	58.791.732	55.852.146	2.939.586
9	Construction d'un C.E.G à Yantenga	Diabo	58.791.732	55.852.146	2.939.586
10	Construction d'un C.E.G à Yobri	Tambaga	58.791.732	55.852.146	2.939.586
11	Construction d'un C.E.G à Logobou	Logobou	58.791.732	55.852.146	2.939.586
12	Construction d'un C.E.G à Gayeri	Gayeri	58.791.732	55.852.146	2.939.586
13	Construction d'un C.E.G à Matiacoali	Matiacoali	58.791.732	55.852.146	2.939.586
14	Construction d'un C.E.G à Dianga	Tibga	58.791.732	55.852.146	2.939.586
15	Construction d'un C.E.G à Tankoualou	Foutouri	58.791.732	55.852.146	2.939.586
16	Construction d'un CSPS à Tangaye	Piéla	67.511.303	64.135.739	3.375.564
17	Normalisation du CSPS de Pampani	Diapaga	58 409 597	55 489 117	2 920 480
18	Réalisation d'un AEPS au profit du CSPS de Ganta	Coalla	34 034 625	26 887 354	7 147 271

De 2013 à 2019, le FICOD a financé un total de 80 projets pour un coût total de 3 146 921 369 FCFA dont 3 020 929 142 FCFA de subvention du FICOD et 125 992 227 de contribution des communes bénéficiaires.

PROJETS RÉALISÉS FDC I ET FDC II	NOMBRE	COUT TOTAL	SUBVENTION DU FICOD	CONTRIBUTION DES COMMUNES BENEFICIAIRES
Projets d'infrastructures de FDC I	39	1 712 722 753	1 639 639 937	73 082 816
Projets de renforcement des capacités de FDC I	18	125 105 700	125 105 700	00
IRA de l'Est	01	332 074 260	332 074 260	00
Projets d'infrastructures de FDC II	18	949 277 656	896 368 245	52 909 411
Projets de renforcement des capacités de FDC II	04	27 741 000	27 741 000	00
TOTAUX	80	3 146 921 369	3 020 929 142	125 992 227



Ces projets sont essentiellement la concrétisation d'infrastructures socio-économiques, CSPS, complexes scolaires du primaire, CEG, lycée, infrastructures hydraulique et marchandes, aménagement de bas-fonds...

Suite de la page 6

région de l'Est, pour un coût de plus de 3 milliards 800 millions de FCFA. Ces projets sont essentiellement, la concrétisation d'infrastructures socio-économiques, CSPS, complexes scolaires du primaire, CEG, lycée, infrastructures hydraulique et marchandes, aménagement de bas-fonds à travers

des seuils d'épandage, construction et équipement de l'Institut régional d'administration (IRA) de l'Est.

Un vécu qui plaide au lever de certaines difficultés par une prise de décision pour améliorer la mise en œuvre des projets attendus dans le cadre du FDC III. Notamment, sou-

lignera le gouverneur de la région, le colonel Saidou Toussaint Prosper Sanou «les difficultés liées à la mobilisation des contributions financières des communes, le faible engagement des responsables communaux bénéficiaires dans le suivi des travaux et la gestion et entretien des infrastructures réalisées». Une piste de solution selon le gouverneur, interpellant les maires, «œuvrer avec anticipation à une prise en compte de ces contributions dans les budgets».

Autre difficulté vedette lors des débats, la question de la maîtrise d'ouvrage. (Lire entretiens).

Le condensé des échanges

Abdoulaye Zongo, coordonnateur FICOD

Parmi les difficultés, il y a la maîtrise d'ouvrage et la situation sécuritaire

Pouvez-vous nous situer le problème de maîtrise d'ouvrage qui met à mal les projets ?

La maîtrise d'ouvrage des projets est assurée par la collectivité. En tenant compte des capacités des communes, il est recommandé de s'associer, par si-

gnature d'une convention, des compétences techniques; recruter une agence de maîtrise d'ouvrage déléguée pour mettre en œuvre, suivre, accompagner la réalisation des projets. La difficulté rencontrée sur le terrain est qu'il s'agit de structures de droit privé qui cumulent des obligations qui influent sur les délais de mise en œuvre des projets. Se pose donc un problème d'appropriation de la maîtrise d'ouvrage déléguée par les collectivités. C'est la collectivité qui recrute l'agence de maîtrise d'ouvrage, c'est à la collectivité de s'assurer que l'agence fait son travail dans les délais requis. S'il y a un retard, la collectivité doit être en mesure de faire une mise en demeure et éventuellement résilier le contrat. Et c'est là où se pose le problème.

La collectivité n'est-elle pas handicapée par le fait de ne pas être le payeur ?

Il est vrai que la collectivité ne paye pas les agents de la maîtrise d'ouvrage, mais le paiement ne peut se faire sans l'autorisation de la collectivité. Nous ne sommes que le facilitateur. Nous gérons le paiement tout simplement pour disposer des pièces justificatives pour que les audits puissent se faire à temps. Sauf cet élément essentiel, nous pourrions mettre les ressources à la disposition des communes. Il se trouve que quand on le fait, pour avoir les documents, pour que les audits puissent se faire à temps et que le bailleur puisse s'assurer que les ressources ont effectivement été utilisées conformément à ce qui était stipulé dans la convention, souvent, ce n'est pas évident. Si on va courir derrière les collectivités pour disposer des pièces justificatives, on risque de ne pas être dans les délais. Or, en cas de retard, le financement est bloqué.

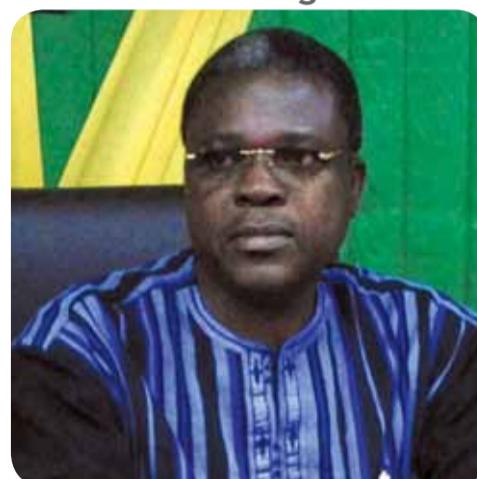
La crise sécuritaire est-elle également un handicap ?

La situation sécuritaire influe beaucoup sur la mise en œuvre de nos projets. Nous avons des zones difficilement accessibles. Nous avons par exemple le projet d'une école et d'un CEG à Bartiébougou et Foutouri, des zones où toutes les écoles sont fermées. Comment y installer une entreprise de construction ? C'est un problème, nous allons discuter avec les maires de ces communes pour trouver ensemble une solution pour ne pas perdre ce financement. L'autre conséquence de la situation sécuritaire, c'est l'impact sur les coûts. Les coûts des offres des entreprises ont été pratiquement multipliés par un et demi, voire par deux. Les entreprises intègrent la variable de risques sécuritaires dans leurs coûts unitaires. Le montant d'une école de trois salles de classe est passé de 20 millions à 42 millions de francs CFA. La crise sécuritaire a renchéri la palette des coûts.



Yendifimba Jean-Claude Louari, maire de la commune de Fada (Gourma)

Permettre aux communes d'assumer elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage



«Les collectivités ont pris une nouvelles dimension et aujourd'hui, avec le nouveau référentiel de la décentralisation, l'État leur confie davantage de responsabilités. C'est dans cette dynamique que les maires ont un peu critiqué la démarche liée à la maîtrise d'ouvrage déléguée, un peu comme si on ne faisait pas suffisamment confiance aux communes pour exercer la maîtrise d'ouvrage. Le cri du cœur est de permettre aux communes d'assumer elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage, sans forcément se référer à une maîtrise d'ouvrage déléguée. La remarque est que malgré le recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée, les résultats ne sont pas aussi probants que souhaités. Je pense que les collectivités auraient pu être responsabilisés et nous n'aurions pas fait pire».

Augustin Tankoano, maire de la commune de Diapaga (Tapoa)
Plaider pour un allégement des procédures



Le problème la maîtrise d'ouvrage ? On nous présente une liste de pres-

tataires sur laquelle nous nous prononçons avec le Ficod. Le chantier est lancé, le maire veut ses infrastructures, mais, il n'a pas la main-mise sur certaines commodités d'usage à respecter et, ce n'est véritablement pas facile. Quand vousappelez le maître d'ouvrage délégué, «boutique de développement» chez nous, il va dire,

L'accompagnement du Ficod, c'est des milliards, c'est visible, c'est concret. Aujourd'hui, sans l'appui du Ficod, c'était grave à Diapaga !

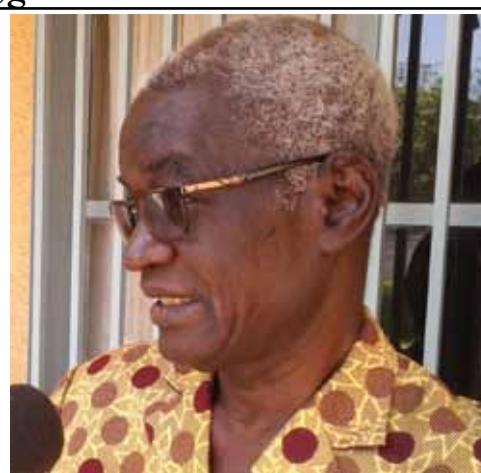
non, voilà, il faut appeler le coordinateur du Ficod, le document est à leur niveau, etc. Donc, on ne sait pas à qui appartient le chantier. Avec un partenaire qui se bat pour nous, on ne peut pas tirailler, mais vraiment, ce n'est pas simple.

Pour la troisième phase, nous demandons au Ficod de faire plus confiance aux maires. Nous donner la force d'agir directement sur les entrepreneurs. Ce qu'il faut, c'est aller vers la maîtrise d'ouvrage directe, d'autant plus que nous entrons également dans le troisième cycle de la décentralisation et que nous avons acquis une certaine expérience. En plus, aujourd'hui, avec l'appui du PSEAE, il y a des techniciens dans toutes les communes. Chez nous, il y'en a depuis des années, puisque c'est une commune urbaine, mais, même dans les communes rurales, il y a aujourd'hui des techniciens. L'autre aspect, c'est qu'il faut transférer les ressources au niveau de la commune dès qu'un projet est adopté. Ainsi, celui qui va exécuter le travail sait que c'est la commune qui le paye et s'il ne fait pas attention, ce paiement sera gelé. Sans compter que nous sommes sous le contrôle des services financiers. Mais, nous apprécions hautement l'accompagnement du Ficod et il n'est pas question pour nous de nous comporter en syndicat et passer le temps à revendiquer. Il y a des procédures et nous devons nous y conformer. Nous allons plutôt toujours plaider pour un allégement des procédures au niveau du bailleur. A part cela, l'accompagnement du Ficod,

c'est des milliards, c'est très visible, c'est concret. Aujourd'hui, sans l'appui du Ficod, c'était grave à Diapaga !

Jérémie Madia Onadia, maire de la commune de Pama (Kompienga)
L'insécurité s'est installée, il faut faire avec

Nous ne considérons pas le problème de sécurité comme étant une menace. L'insécurité s'est installée, il faut faire avec. Il faut travailler avec l'insécurité. On ne peut pas se permettre d'annuler un projet à cause de l'insécurité. Ça, c'est un faux problème ! Il faut travailler avec l'insécurité pour la faire reculer et donner une chance



Jérémie Madia Onadia

au retour de la sécurité. Plier l'échine face à l'insécurité, c'est donner de la force à ses artisans. On continue à travailler et c'est à ce prix là qu'on aura la sécurité.

Abel Lompo, maire de la commune

de Bartiébougou (Komondjari)

La mise en œuvre de projets à Bartiébougou serait compliquée

D'aucuns pensent qu'il n'y a plus per-



sonne à Bartiébougou mais, ce n'est pas tout le monde qui a fui. A part les conseillers et les CVD (conseillers villageois de développement), cibles

avérées des terroristes, la population est sur place. Bartiébougou n'est pas vide de population. Il reste vrai cependant que depuis un an, les écoles sont fermées, le lycée, le CEG, les écoles primaires. Mais, cette situation n'est pas propre à Bartiébougou. Cela est valable pour la majorité des localités de la province, à l'exception de Gayeri centre. C'est difficile! C'est dire que dans la perspective même où nous aurions des projets avec le Ficod à Bartiébougou, la mise en œuvre serait compliquée, surtout que les autorités n'y sont plus et qu'il n'y a même pas un poste de défense et de sécurité.

Gilbert Nakoulma, chef d'antenne régionale FICOD de l'Est

«Le tout n'est pas d'investir mais de bien gérer ce qu'on a investi pour que ça reste le plus durablement possible au profit des populations»

Le Fonds d'Investissement pour le Développement des Collectivités Décentralisées (FICOD), est financé par la Coopération allemande, à travers la KFW, avec pour mission essentielle d'appuyer les collectivités territoriales dans la réalisation d'infrastructures socio-économiques, afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins de base des populations. Notamment, la construction ou normalisation de centres de santé et de promotion sociale (CSPS) dans le secteur de la santé; réalisation de complexes scolaires, CEG et lycées dans le secteur de l'éducation; réalisation d'infrastructures marchandes (marché, boutique de rue) dans le secteur du développement de bases de mobilisation de ressources financières. Accompagnement de projets inscrits dans le plan de développement communal, bien approprié et d'utilité avérée pour le développement de la collectivité.



Gilbert Nakoulma

Il a été beaucoup question de la maîtrise d'ouvrage; quel est concrètement le problème qui se pose, à ce niveau, sur le terrain avec vos partenaires des collectivités ?

Il faut d'abord préciser que pour tous les projets que nous finançons, la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune. Parce que c'est la commune qui est le propriétaire et le bénéficiaire du projet qu'elle planifie dans son plan de développement communal et pour lequel elle souhaite notre accompagnement financier. Nous considérons donc que c'est la commune qui

est propriétaire et maître d'ouvrage. Maintenant, pour la réalisation proprement dite de l'infrastructure, nous faisons souvent recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée qui permet aux communes d'être accompagnées par des ingénieurs-conseils qui sont reconnus et ont des agréments pour assurer cette tâche. Pour la simple raison que, d'une manière générale, nos collectivités territoriales, notamment nos communes rurales, ont une insuffisance de ressources humaines pour répondre à l'exigence non seulement de qualité, mais de qualité dans les

délais. Tout de même, nous disons que s'il y a des collectivités qui disposent de techniciens dans le domaine, elles peuvent être autorisées, surtout pour la présente phase FDC III, à réaliser ses infrastructures en maîtrise d'ouvrage directe.



Au sortir des deux phases

FDC I et FDC II, pouvez-vous vous dire satisfait ?

Globalement, nous sommes largement satisfait du bilan. De 2013 à octobre 2019, nous sommes à 80 projets engagés dans la région pour un coût de plus de trois milliards de FCFA et, avec un satisfaisant taux de réalisation allant à plus de 90%. Les seuls projets qui ont connu un retard sensible de réalisation sont des projets de la phase FDC II. Parce qu'en plus des difficultés liées à la question de défaillance des entreprises, il est intervenu aussi un changement de procédures au niveau du bailleur.

Pouvez-vous nous parler d'une principale difficulté à éliminer pour plus de succès ?

Pour ces deux phases passées, et sans s'arrêter sur les détails, nous pouvons relever comme principale difficulté, le faible engagement des responsables des collectivités dans le suivi de la réalisation puis de l'exploitation ou gestion des projets. Il faut un suivi de proximité au niveau local pour la réalisation et, plus tard, pour l'exploitation et l'entretien afin d'inscrire le projet dans la durabilité. Parce que le tout n'est pas d'investir mais de bien gérer ce qu'on a investi pour que ça reste le plus durablement possible au profit des populations.

Qu'est-ce que cette rencontre de lan-

cement de la phase FDC III apporte comme élément correcteur des difficultés passées rencontrées sur le terrain ?

L'un des grands objectifs a été justement de s'asseoir avec les premiers responsables des collectivités que sont les maires, pour nous apprécier et accepter les difficultés rencontrées dans les premières phases et, ensemble, chercher et trouver des solutions. Sur ce plan, nous sommes globalement satisfait parce que pour toutes les difficultés nous parlons le même langage et beaucoup de solutions ont été proposées et, le gouverneur de la région qui a présidé la rencontre a eu à rappeler aux maires leur responsabilité dans le suivi de la réalisation et la gestion des projets. De même, les responsables des collectivités se sont engagés pour faire en sorte que pour chaque projet au niveau communal, il y ait désormais un point focal formellement identifié et responsabilisé par le maire, s'il le faut par arrêté, pour le suivi de la mise en œuvre. L'autre innovation qui a fait l'unanimité pour cette troisième phase, est de faire une ouverture pour une maîtrise d'ouvrage directe pour toute commune qui peut justifier de la présence, dans son staff, d'un technicien en bâtiment ou en génie civil. Enfin, pour faciliter la mobilisation du paiement à temps, soit avant la mise en œuvre des projets, de la contribution financière des communes, les maires ont pris l'engagement de faire diligence. Pour le déblocage rapide de ces fonds, les acteurs financiers également présents à la rencontre ont pris l'engagement d'œuvrer à faciliter le processus.

Que dit la Convention des droits de l'enfant ?

Par Inoussa Kafando

L'enfant a des droits, il faut les respecter

S'il est vrai qu'on dit généralement en droit que «*nul n'est censé ignorer la loi*», il est aussi vrai qu'il n'est pas évident que nos populations connaissent bien les droits des enfants consacrés par la Convention des droits de l'enfant. Le respect des droits de l'enfant commence par leur connaissance.

La situation des enfants dans le monde n'a guère été reluisante, ce qui explique le fait que l'enfant est toujours perçu comme un être vulnérable dans nos sociétés, car n'étant pas capable de se protéger. C'est pour cela qu'après la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée aux Nations unies en 1948, il y a eu besoin d'adopter également la Convention des droits de l'enfant le 20 novembre 1989, qui leur consacre un certain nombre de droits particuliers.

La situation des droits de l'enfant est cependant toujours en souffrance et il convient que tous et chacun, parent, frère, sœur, oncle, tante sachent quelques-uns de ces droits consacrés à l'enfant par la Convention de 1989.

Signalons que la plupart des États signataires de la Convention des droits de l'enfant ont repris les droits énumérés dans ladite Convention dans leurs lois nationales. En rappel, la Convention relative aux droits de l'enfant définit l'ensemble de ses droits et

consacre les principes qui imposent aux professionnels de la protection de l'enfant de mettre toujours en relation les problématiques qui touchent les enfants et la protection de leurs droits.

S'il est vrai qu'on dit généralement en droit que «*nul n'est censé ignorer la loi*», il est aussi vrai qu'il n'est pas évident que nos populations connaissent bien les droits des enfants consacrés par la Convention des droits de l'enfant. Pourtant, pour un meilleur respect des droits de l'enfant, il conviendrait que tous et chacun, parent, frère, sœur, oncle, tante, aient une idée de ces droits particuliers. Nul doute qu'avec une connaissance parfaite de ces droits, chacun y mettra du sien pour leur respect et telle est la raison essentielle de l'évocation, dans cette édition, des droits de l'enfant consacrés par la Convention de 1989.

En l'occurrence, la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 énumère dix (10) droits fondamentaux concernant les enfants, dont quatre (4) grands principes. Ces quatre (4) grands principes sont: 1) la non-discrimination; 2) la priorité d'aller à l'intérêt supérieur de l'enfant; 3) le droit de vivre, de survivre et de se développer; 4) le respect des opinions de l'enfant.

On retient généralement que l'ensemble des droits énumérés dans la Convention des droits de l'enfant sont divisés en

trois (3) catégories qui correspondent au droit de protection, de prestation et de participation.

Les droits relatifs à la protection de l'enfant, constituent l'ensemble des droits visant à créer un environnement protecteur pour l'enfant, de manière à assurer son bien-être et son développement harmonieux. Il s'agit également de tenir compte des spécificités des enfants et de prendre en considération les besoins propres à chacun. Le cas par exemple du handicap. Il s'agit en somme de protéger l'enfant.

Quant aux droits de prestation, ils correspondent aux droits de créance sur la base desquels l'État, principalement, mais aussi la communauté, la famille et les parents fournissent certaines prestations à l'enfant.

Enfin, la catégorie des droits relatifs à la participation de l'enfant, correspondent à l'ensemble des droits permettant à l'enfant de gagner en autonomie et de jouer un rôle actif dans sa propre protection. Ainsi, dans la prise de certaines décisions de justice, les enfants de plus de 15 ans sont appelés à donner leur avis avant que le juge ne rende une décision.

Pour assurer l'effectivité des droits des enfants, chaque État met en place des institutions, des structures et des acteurs chargés de sa mise en œuvre. Au Burkina Faso, la structure chef de file de cette mise en œuvre est le ministère de l'Action sociale avec sa direction générale et ses directions régionales et provinciales. Y sont également impliqués les acteurs de la Justice, des Forces de défense et de la sécurité, ceux de la santé...

Force est cependant de constater que malgré ce dispositif, les droits de l'enfant ne sont pas toujours respectés, à commencer par les parents et proches parents des enfants.

C'est ainsi qu'au niveau de la région de l'Est du Burkina Faso, on enregistre de nombreux cas d'atteintes aux droits de l'enfant. Il ne se passe pas un jour sans que les droits des enfants soient violés par des individus, souvent même par ceux sensés les protéger. Les auteurs de ces violations sont malheureusement multiples; il y a les camarades de ces enfants, les parents, des individus non identifiés et même l'État.

Les 10 principaux Droits de l'enfant

	1. Le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination en raison de sa race, de sa religion, de son origine ou de son sexe
	2. Le droit d'avoir un nom et une nationalité
	3. Le droit à une alimentation suffisante et saine
	4. Le droit d'être soigné(e) et de bénéficier de soins et de traitement adaptés à l'âge
	5. Le droit à l'éducation
	6. Le droit d'être nourri, logé et de grandir dans de bonnes conditions
	7. Le droit de jouer, de rire, de rêver
	8. Le droit d'accéder à l'information, d'exprimer son avis et d'être entendu
	9. Le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation
	10. Le droit à une protection spéciale pour tous les enfants réfugiés et / ou handicapés

Source: Terre des hommes

Quel futur pour le pastoralisme au-delà des frontières ?

C'est peu de dire que pour le bétail, la notion de frontière est des plus abstraites. Son territoire est aussi étendu et élastique que la disponibilité et l'offre de pâture et d'eau. Comment alors concilier la notion de frontière administrative délimitant les territoires nationaux de celle fictive et transfrontalière de la transhumance annuelle du bétail passant du Burkina Faso au Bénin et au Togo ?

Si la transhumance annuelle transfrontalière du bétail entre le Burkina, le Bénin et le Togo n'est pas d'actualité, elle a fini par se poser en termes de défis et enjeux avec la crise sécuritaire au Burkina Faso et son influence sur le calendrier de séjour du bétail dans les pays d'accueil. Cependant, à bien y voir, l'actualité sécuritaire au Burkina Faso et son impact sur la durée du bétail dans les pays d'accueil est révélatrice de bien d'autres facteurs à maîtriser pour une gestion apaisée de ce flux transfrontalier. Au-delà du foncier se pose un problème de gouvernance territoriale transfrontalière. Pour diverses raisons, dont celle impérative de prévenir et réduire les risques de conflits, la gestion par anticipation du phénomène, commande une réflexion transfrontalière sur les possibles transformations des pratiques de la transhumance depuis les régions de départ jusqu'à celles d'accueil. L'inquiétude a suscité une étude initiée par la FAO et portée par le ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique du Togo via son comité national de la transhumance et des institutions et ONG spécialisées, notamment CCD à Dapaong au Togo et RECOPA à Fada N'Gourma au Burkina Faso, pour leurs expériences autour du pôle pastoralisme et zones sèches, incluant les pays côtiers. Ainsi, des experts du domaine, du Burkina Faso, du Togo et du Bénin ont conduit, à Kara au Togo, une série d'ateliers de réflexion prospective sur le thème d'une gouvernance du phénomène de la transhumance basée sur une Approche territoriale transfrontalière de la problématique. En bref, il s'est agit, au-delà de la question du pastoralisme, de dépasser le sectoriel et prendre en compte les interrelations entre les secteurs, en se focalisant sur la notion de territoire. Se projeter dans le futur, soit l'an 2035, pour penser au présent. Une méthode transversale et pluridisciplinaire d'aborder la problématique par l'approfondissement de la réflexion sur l'exploration des futurs possibles pour contribuer à la réflexion stratégique pour un territoire transfrontalier incluant le pastoralisme. La question de la transhumance apaisée a ainsi été un prétexte, à Kara au Togo, pour aborder, réfléchir et travailler sur la question du développement transfrontalier. L'Afrique de l'Ouest, c'est 32.000 km de frontières qui constituent davantage un frein au développement qu'un facteur d'intégration. La question est alors, comment aller vers un développement à l'échelle des territoires, qui puisse être transfrontalier, sans remettre en question la souveraineté des États et en jouant sur les complémentarités ?

Par Philibert Yentangou

Olawolé Wolou, point focal transhumance/MAEP - Bénin et du projet régional de dialogue et d'investissement sur le pastoralisme. En venant à cette série d'atelier, nous nous projetons déjà sur les perspectives pour le Bénin. En l'occurrence, le Bénin peut constituer un parterre de spécialistes en matière d'approche territoriale prospective pour le développement de part et d'autre des frontières. Nous avons 800 km de frontière avec le Nigeria, et partageons les intérêts, avantages ou enjeux liés à la transhumance avec cinq (5) États du Nigeria. Avec le Burkina, nous sommes lié à la région de l'Est, autant avec le Niger et le Togo. Ces ateliers nous préparent pour des arguments à présenter aux investisseurs du point de vue de l'approche globale de développement de nos espaces transfrontaliers. Il n'y a pas que la transhumance, il faut voir le territoire dans sa globalité. Nous allons donc travailler dans une synergie à l'interne avec les acteurs Béninois qui ont des actions ou des intérêts au niveau transfrontalier mais aussi en synergie avec les communautés de l'autre côté de nos frontières. C'est souvent cette synergie qui manque et nous conduit généralement à des incompréhensions. Il va falloir faire circuler l'information sur les actions que nous entreprenons de part et d'autre au service de nos communautés. Ensuite, évoluer dans une approche non exclusive et, ensemble travailler à actionner tous les leviers de construction de l'espace transfrontalier et faire des propositions concrètes à nos décideurs. C'est dans une approche globalisante que nous pourrons aller vers le développement transfrontalier.

Dr Astou Diao Camara, chercheure, institut sénégalais de recherche agricole (ISRA/Sénégal), membre du pôle pastoralisme et zones sèches.

Il y a, à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, la remontée des conflits inter communautaires et surtout des conflits impliquant des populations pastorales, notamment des pasteurs transhumants et des autochtones des pays d'accueil côtiers. La FAO, comme des organisations à l'échelle régionale et les États, est préoccupée par cette question de la paix à l'échelle des frontières. Pour dépasser et dépassionner ces conflits, la FAO pense que la production de connaissances expliquant ce phénomène, en donnant la parole aux acteurs locaux des territoires concernés, permettrait de mettre en avant les complémentarités qui se jouent à l'échelle de ces territoires, afin de contribuer à créer un climat de paix pour la transhumance.

Yentema David Thiombiano, directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Kompienga, conseiller municipal à Pama, Burkina Faso. Le problème se pose à plusieurs niveaux : l'ignorance, les lois du pays qui compliquent la situation, la mauvaise connaissance du domaine des différents acteurs... Toujours est-il que les transhumants éprouvent des difficultés à circuler librement avec leur bétail vers les pays voisins. La vision à l'horizon 2035 ? Étant des territoires qui partagent les mêmes espaces, les autorités de ces pays voisins et particulièrement les autorités communales des zones territoriales concernées (Burkina Faso, Bénin, Togo), sont condamnées à travailler ensemble pour développer une coopération transfrontalière plus fluide, plus harmonisée, avec moins de difficultés, moins de conflits, moins de tensions entre les transhumants et les autres acteurs, notamment les agriculteurs.

Fessoribe Barnabo, directrice de l'ONG U-CMECS (Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit des Savanes) / Togo (Dapaong).

Burkina Faso, Togo et Bénin, nous sommes des pays voisins et nous avons intérêt à nous entendre, agriculteurs, éleveurs ou autres, pour vivre en harmonie. La dimension transfrontalière de nos relations est déjà présente dans nos diverses activités. Nous vivons constamment au rythme des frontières. Cela veut dire que la coopération transfrontalière traduite en libre circulation des personnes et des biens est un défi majeur pour le dynamisme de nos économies locales.

Konnegbéné Adolphe Laré, enseignant-chercheur à l'université de Kara (Togo), spécialiste des questions de développement rural. Les experts locaux ont échangé et identifié les forces motrices qui vont influencer le développement du territoire transfrontalier Burkina-Togo-Bénin. Les impacts sur le développement de cette région, devraient être pris en compte par les collectivités locales, les politiques, la société civile... pour ensemble, poursuivre et atteindre l'objectif d'une gouvernance territoriale transfrontalière efficiente.

Tidiane Sidi Momaré, maire de la commune de Tone 2, région des Savanes (Togo).

Dans une projection à 2035, nous serons capables de prendre des mesures pour que les communautés puissent évoluer dans un territoire transfrontalier bien organisé et structuré, favorable au vivre ensemble. Nous sommes une même famille et ne manque que l'accompagnement politique de nos États pour faire réussir un processus de développement territorial transfrontalier avantageux pour tous.

Moni Martine Sankaregja, fondatrice et directrice d'un complexe scolaire privé Yanfouom de Dapaong (Togo) et conseiller municipal.

De part et d'autre, nous vivons les mêmes réalités, avons les mêmes projections vers un meilleur devenir de nos communautés. L'éducation peut et doit contribuer à pacifier la cohabitation agriculteurs-éleveurs. J'ai aujourd'hui dans mon école, deux filles de pasteurs du Burkina dont l'école a été détruite par les djihadistes. Les parents se sont installés avec leur bétail dans la zone pour que leurs filles en classe de 3ème puissent poursuivre leur éducation scolaire. Le monde de l'éducation doit contribuer à la recherche de solution. Il est également beaucoup attendu des élus locaux en termes de gestion du présent et de projection.

Jean-Jacques Moyenga, président du cadre de concertation des acteurs du sous-secteur de l'élevage de la région de l'Est du Burkina Faso.

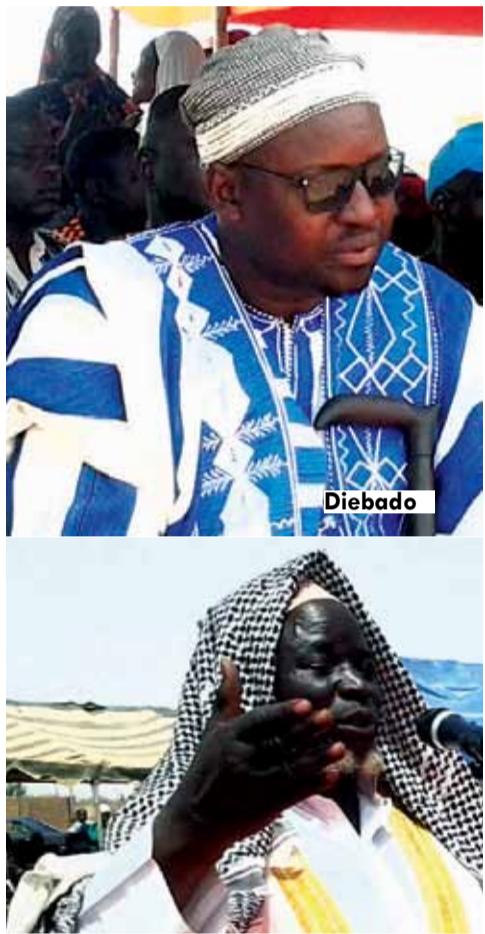
Par rapport à nos préoccupations qui sont essentiellement axées sur les infrastructures pastorales, à savoir les zones pastorales et les parcours, i.e. les pistes à bétail, pistes de transhumance, pistes commerciales, ...etc, cette rencontre de réflexion nous satisfait largement parce que sa préoccupation est directement en lien avec les problèmes que nous vivons actuellement au niveau de la région de l'Est du Burkina. Nul n'ignore la pression foncière que les agriculteurs exercent au détriment des éleveurs. Si cette rencontre pouvait permettre d'arriver au résultat escompté, l'espoir que nous aurons une zone totalement libérée des problèmes de progression dans la production animale comme végétale et où les gens vivent en symbiose, agriculteur ou éleveur, avec une administration effectivement présente et jouant son rôle, avec des maillages sécuritaires efficaces, je pense que ce serait bien pour le développement de nos pays.

Dramane Guetido Oroú, coordonnateur de l'association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants du Bénin (ANOPER) structure de défense des intérêts des éleveurs. Au Bénin, il y a une concurrence pour l'accès aux ressources naturelles pour les agriculteurs et les éleveurs parce que nous partageons le même espace agro-sylvo-pastoral et cela ne se passe pas sans conflits. On note ainsi des conflits lors de la mise en œuvre d'activités pour les agriculteurs ou pour les éleveurs. Une planification territoriale transfrontalière à l'échelle des trois pays, Burkina, Bénin, Togo, nous permet de faire référence à notre passé, de voir ce que nous vivons au présent et prédire notre avenir. Cette démarche va nous permettre de faire une bonne planification pour vaincre les maux qui minent la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs, imaginer une situation pour un climat de paix dans l'accès aux ressources naturelles partagées.



Un parfum de cohésion sociale

La présentation en différé, le 29 février 2020, des voeux du nouvel an au maire de la commune de Fada, a été une démonstration de la survivance du vivre ensemble dans le contexte régional délicat depuis maintenant une poignée d'années, dont deux sous régime d'état d'urgence et de couvre-feu continus. Autorités administratives régionale, provinciale et départementale, dignitaires religieux, chefs coutumiers, population dont une imposante représentation féminine, le grand rassemblement à l'occasion de cette journée de présentation de voeux au maire de Fada, est, dira Diébado, premier ministre de la cour royale, venu avec une forte délégation «*un signe fort de cohésion sociale dont nous avons plus que jamais besoin*». A la suite des voeux de paix des leaders religieux - communauté musulmane, évangélique et catholique - Diébado met en relief l'entrepreneuriat du maire et justifie la présence des coutumiers à cette journée de voeux : « Le maire est un fils qui a épousé une princesse du royaume. En tant que fils, il travaille pour le développement et, sur tous les chantiers, malgré le contexte assez difficile et il nous revient, en tant que chefs coutumiers de lui signifier notre soutien. Un soutien total parce qu'au cœur des difficultés, il arrive à rassembler et à être un catalyseur de la paix. Nous devons le soutenir dans tous ses combats pour le développement de cette ville et de toute la commune. »



Diebado



Abbé Pascal Tindano, vicaire général, curé de la paroisse de Fada



Le pasteur Lamoudi Yonli, président des églises évangéliques

